

Association pour la Gestion Interplie Basse Normandie

(AGIBN)

1

APPEL A PROJETS ANNEE 2018

- 3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi » ;
- 3.9.1.2 "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"
- 3.9.1.3 "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"

PLIE du Pays de Caen

PLIE du Cotentin

PLIE du Pays d'Auge Nord

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	Page 3
CADRE DE REFERENCE EUROPEEN	Page 5
CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES	Page 7
CONVENTIONNEMENT DU BENEFICIAIRE RETENU	Page 8
CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	Page 9
OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS	Page 9
CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE A CHAQUE PLIE	
• PLIE PAYS DE CAEN	Page 12
• PLIE DU COTENTIN	Page 15
• PLIE DU PAYS D'AUGE NORD	Page 19
GLOSSAIRE	Page 25

Présentation générale

Pour respecter la Demande de la Cour Européenne à la France de réduire le nombre d'Organismes Intermédiaires pour sécuriser la gestion du FSE, l'Association pour la Gestion Interplie Basse-Normandie a été créée (AGIBN) en décembre 2013.

L'**AGIBN** a pour but de mutualiser les tâches administratives et financières des 3 PLIE Bas-Normands reconnus comme tels par un protocole d'accord, et à mener toute autre action visant à la gestion de fonds européens. Chaque PLIE adhérent conserve la responsabilité stratégique et politique propre, décrit dans leur protocole constitutif respectif.

3

L'Association **AGIBN** est un organisme privé qui agit sous la responsabilité d'une Autorité de Gestion Déléguée qui effectue des tâches pour le compte de cette dernière vis à vis des bénéficiaires qui mettent en œuvre les opérations. Au titre de la programmation FSE 2014-2020, la gestion du volet déconcentré du PO National « **Emploi et Inclusion** » est déléguée en partie à l'**AGIBN**, en tant qu'Organisme Intermédiaire, au sens du règlement CE n° 1083/2006 du 11 Juillet 2006 (agrément par l'Autorité de gestion déléguée en date du Comité Régional de Programmation du 17/09/15).

Il s'agit d'assurer en tant qu'OI, le portage juridique de la convention de Subvention Globale FSE pour les 3 PLIE Bas-Normands adhérents.

L'Association assure les missions de programmation, de gestion, de suivi et de contrôle des opérations des PLIE cofinancées par le FSE portés par chacun de ses membres.

Les membres de l'Association **AGIBN** :

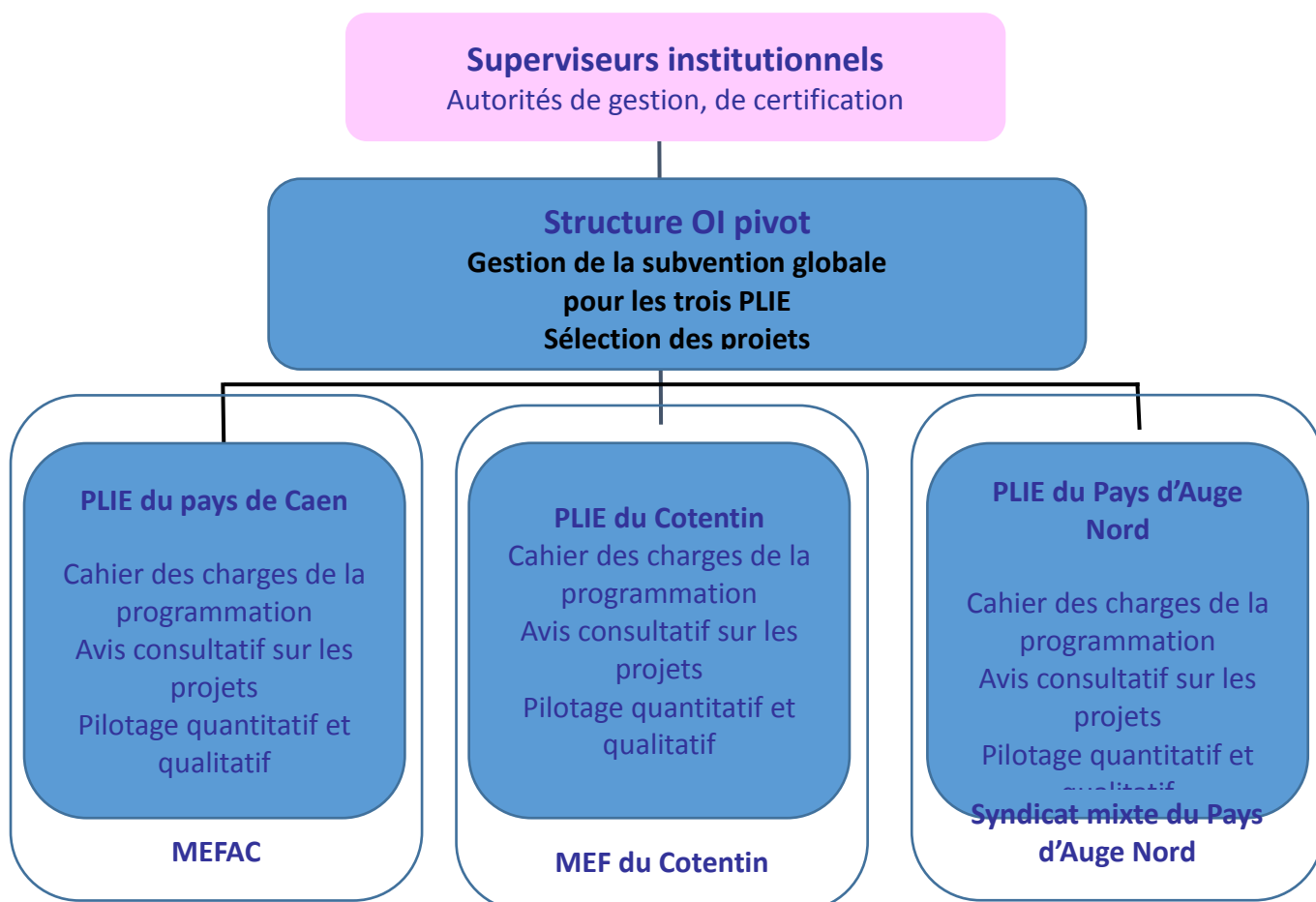
- **Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), porteuse du PLIE du Pays de Caen**
- **Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin (MEF), porteuse du PLIE du Cotentin**
- **Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord (SMISPPA), porteur du PLIE du Pays d'Auge Nord**

Les tâches liées à l'Animation des Dispositifs PLIE reviennent à chaque PLIE membre de l'AGIBN, soit :

- L'information et l'appui aux bénéficiaires ;
- La présélection des opérations dans le cadre des crédits d'intervention.

Chaque PLIE reste autonome quant à son fonctionnement et sa programmation annuelle.

Schéma de fonctionnement de l'AGIBN



Cadre de référence européen

Le Programme Opérationnel National FSE « Emploi et Inclusion » 2014-2020

(<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>)

Le PO National a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de trois objectifs thématiques.

5

- **Axe 1 : « Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi »**
- **Axe 2 : « Développer l'emploi, Anticiper les mutations économiques et Sécuriser les parcours professionnels »**
- **Axe 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».**

Les PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) s'inscrivent sur :

- L'axe **3** « **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion** » ;
- L'objectif thématique **3.9** « **Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination** » ;
- La priorité d'investissement **3.9.1** « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »
- Les objectifs spécifiques :
 - **3.9.1.1** « **Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi** » ;
 - **3.9.1.2** "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"
 - **3.9.1.3** "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"

➤ Les principes d'intervention du Fonds Social Européen :

▪ **Additionnalité** : la contribution du FSE ne se substitue pas aux dépenses structurelles publiques ou assimilables d'un Etat membre de la Communauté Européenne. Par conséquent, les PLIE interviennent pour impulser de nouvelles actions ou renforcer les actions existantes. En aucun cas, il n'engage des actions « concurrentes » à ce qui existe déjà sur le territoire. En revanche, il peut apporter des moyens supplémentaires pour les renforcer.

▪ **Subsidiarité** : L'équipe en charge de l'animation des PLIE délègue, autant que faire se peut, les missions et actions à ses partenaires (Référénts de Parcours, bénéficiaires, ...) avec lesquels sont passées des conventions d'objectifs.

▪ **Coordination et partenariat** : la fonction centrale des PLIE est d'impulser et de coordonner les actions au profit des participants pour que ceux-ci puissent bénéficier de parcours d'insertion les plus dynamiques possibles débouchant sur un emploi.

▪ **Eligibilité** : Dans le cadre des PLIE, une opération n'est éligible qu'à la condition qu'elle s'adresse directement aux participants des PLIE.

▪ **Egalité entre les hommes et les femmes et non discrimination** : L'égalité entre les hommes et les femmes, priorité de l'Union Européenne, doit être systématiquement intégrée dans toutes les opérations soutenues par le FSE :

- soit de manière spécifique, dans une opération visant à corriger les inégalités existantes entre les hommes et femmes,
- soit de manière transversale, quelle que soit la thématique de l'opération, en prenant en compte les différences de conditions et de besoins des femmes et des hommes.

▪ **La publicité du FSE** : Le respect de l'obligation de publicité est un des enjeux majeurs d'une meilleure information sur l'intervention communautaire. Cette obligation fait l'objet d'une vérification systématique des organismes de contrôle et son non-respect est susceptible d'entraîner le reversement de la subvention européenne. Le bénéficiaire d'une aide du FSE est donc chargé d'informer les participants du concours financier du FSE. Cette information se fait par tous supports appropriés comportant l'emblème européen, le logo de la charte graphique nationale et la mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FSE.

<http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0320:0469:FR:PDF>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0821&from=FR>

Conditions de présentation des candidatures

Les projets doivent faire l'objet d'une demande de subvention via l'outil de dématérialisation « Ma démarche FSE » https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html.

ANTENNES AGIBN	CONTACTS
<p>MEFAC pour le PLIE du Pays de Caen 1 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR</p> <p><u>Date de clôture du présent cahier des charges</u></p> <p>28/02/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MEFAC - PLIE DU PAYS DE CAEN <i>Monsieur Mikaël de CAMBOURG, Directeur CIDEME</i> 1 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE ST CLAIR direction@mefac.fr v.ourrglippa@mefac.fr
<p>MEF pour le PLIE du Cotentin 1, rue d'Anjou – BP 81 – 50130 Cherbourg-Octeville CHERBOURG-EN-COTENTIN</p> <p>Date de clôture du présent cahier des charges</p> <p>28/02/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLIE du Cotentin <i>Mme Laure PRUNIER, Directrice</i> 1, rue d'Anjou – BP 81 – 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN lprunier@mef-cotentin.com plie@mef-cotentin.com
<p>Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord pour le PLIE du Pays d'Auge Nord 2, rue des corsaires 14600 HONFLEUR</p> <p><u>Date de clôture du présent cahier des charges</u></p> <p>28/02/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge <i>Monsieur Jean-Baptiste HORVAT, Directeur</i> 2, rue des corsaires 14600 HONFLEUR jeanbaptiste.horvat@plie-pan.org

7

Conventionnement du bénéficiaire retenu

Le bénéficiaire retenu signera une convention avec l'AGIBN et sera soumis aux obligations du Fonds Social Européen.

➤ Engagement de l'opérateur bénéficiaire d'une subvention FSE :

L'octroi d'un financement européen soumet l'organisme bénéficiaire à un certain nombre d'obligations visant au respect des principes et règles de bonne gestion des aides publiques. L'opérateur qui fera l'objet d'un conventionnement avec le PLIE s'engage obligatoirement à respecter ces principes et règles de bonne gestion décrites dans le dossier de dépôt.

8

➤ Indicateurs d'évaluation des résultats des opérations

- Capacité et potentiel des participants notamment lors des situations de travail : documents justificatifs comme contrats de travail, certificats de compétences, création d'entreprise ...
- Progression du parcours du participant (mention des démarches effectuées, ex : amélioration de la mobilité ...)
- Capacité du participant à s'insérer dans des dispositifs de droit commun (mention des démarches effectuées ...)
- Accès à la formation (mention des démarches effectuées)
- Amélioration des conditions de vie matérielle telles que demandes d'aides financières, accès place de crèche, aide au logement, surendettement ... et résolution des freins périphériques à l'accès à l'emploi.

➤ Les règles financières

- Application des options coûts simplifiés.
- Application du périmètre global des ateliers et chantiers d'insertion (prise en compte de toutes les dépenses et ressources).
- Preuves de réalisation : renseignement des indicateurs sur les caractéristiques des participants, fiches de présence émargées et signées par le participant et contresignées par le responsable de l'action, attestations ASP, bilans de l'action.
- Preuves d'acquittement : attestation du commissaire au compte ou du comptable public (mention « payé »), et /ou relevés bancaires.
- Les bilans intermédiaires et le bilan final seront transmis sur ma « démarche FSE ».
- Le paiement du solde sera déclenché après contrôle de service fait par l'AGIBN.
- En déposant sa candidature, l'opérateur accepte de se soumettre à toutes vérifications préalables des éléments et pièces transmis, et à tous contrôles sur place, menés par le service de gestion de l'AGIBN, ou par toutes autorités de contrôle et d'audits nationales ou communautaires dans le cadre des règlements en vigueur.

Critères de sélection des projets

Les dossiers retenus seront évalués en fonction des critères suivants :

- Coût de l'action et corrélation entre le montant et la qualité de l'opération,
- Moyens humains et matériels mobilisés. Compétences de la structure et de son personnel, afférent à l'opération notamment dans l'accompagnement des publics
- Connaissance du territoire. Capacité à travailler en partenariat sur le territoire de candidature
- Capacité du porteur à répondre aux exigences du FSE (capacité de gestion technique et financière)
- Clarté du projet :
 - ✓ Objectifs clairs et résultats attendus bien définis
 - ✓ Activités bien définies et pertinentes
 - ✓ Indicateurs bien définis
- Plus-value du projet par rapport au droit commun
- Caractère innovant du projet
- Pertinence du projet par rapport aux besoins des participants du PLIE
- Prise en compte du principe horizontal de l'égalité entre les femmes et les hommes

9

OBJET DU PRESENT APPEL A PROJETS

L'instruction DGEFP 2009-22 du 08 juin 2009 précise :

« Les PLIE constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles associant à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et / ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».

Les opérations mises en œuvre dans le cadre des PLIE doivent **compléter l'intervention des référents de parcours PLIE**, pilier principal des parcours, et apporter à ces derniers des réponses et des outils pour l'avancée des parcours des participants. Toute proposition d'intervention, pour être retenue, sera donc abordée à la fois sous l'angle de l'intérêt dans les parcours des participants, de la complémentarité par rapport à l'action des référents de parcours, **et de la complémentarité par rapport aux actions de droit commun.**

Les actions peuvent se conduire de façon individuelle ou collective. Elles ne font pas l'objet de rémunération (sauf action spécifique), les participants gardent leur statut initial.

Cet appel à projet est commun et concerne les territoires des 3 PLIE. Cependant, des annexes complémentaires sont disponibles et téléchargeables sur chacun des sites* :

- www.mefac.fr
- www.mef-cotentin.com
- www.plie-pan.org

Ces annexes complémentaires portent sur :

- Les caractéristiques du public
- Les spécificités à prendre en compte selon le diagnostic local
- Les protocoles des PLIE

DELAIS

- **Date de lancement de l'appel à projets : 08/01/2018**
- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature dans "Ma démarche FSE" : le 28/02/2018**

CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE A CHAQUE PLIE

Chaque Comité de Pilotage des PLIE adhérents à l'AGIBN a validé les orientations pour l'année 2018 concernant son territoire d'intervention.

- **Concernant le PLIE du Pays de Caen**

Le PLIE du Pays de Caen met en œuvre une première partie de sa programmation 2018 avec ce premier appel à projets portant sur les axes prioritaires suivants :

- **Accompagnement renforcé des participants du PLIE,**
- **Ateliers Chantiers d'insertion,**
- **Actions liées à la préparation et l'accès à l'emploi durable,**
- **Action pour lever le frein « Mobilité »**

Un cahier des charges complémentaire sera lancé dans un second temps pour compléter l'offre d'insertion sur le territoire de Caen la mer.

11

3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi »

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
ACCOMPAGNEMENT RENFORCE PLIE	
<ul style="list-style-type: none"> • Construction et coordination de parcours d'insertion professionnelle pour accéder à l'emploi durable et/ou à la formation qualifiante • Accompagnement individualisé et renforcé • Poursuite des parcours déjà engagés au cours du 5ème protocole 2015/2020 • Nouvelles intégrations dans le PLIE 	Financement de postes d'Accompagnateurs de Parcours Professionnel au sein de structures déjà existantes sur le territoire de l'Agglomération Caen la mer pour compléter l'offre d'accompagnement des publics en voie d'exclusion sociale et professionnelle. Un Accompagnateur de Parcours Professionnel (APAP) devra accompagner en file active 60 participants pour un Equivalent Temps Plein d'après un cahier des charges spécifique décrivant les missions attendues, disponible sur le site de la MEFAC www.mefac.fr .

PLIE du Pays de Caen (suite)	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
CHANTIERS D'INSERTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un accompagnement complémentaire, en articulation à celui des APAP • Permettre la construction de parcours d'insertion en s'appuyant sur des mises en situation professionnelle • Elaborer et valider un projet professionnel • Permettre la professionnalisation et la montée en compétences des participants (ex : dans le bâtiment : formation à la sécurité au travail, ...) • Aider à la création de nouveaux chantiers 	<p>Augmentation du nombre de places en finançant des places sur des chantiers parfois déjà existants pour permettre l'accès à des postes d'insertion à des publics qui n'ont pas l'accès au droit commun (exemple des DELD, ASS, jeunes) et compléter ainsi l'offre du territoire.</p>
ACTIONS DE PREPARATION DES PARTICIPANTS DU PLIE A L'ACCES A L'EMPLOI/MISE EN EMPLOI ACCOMPAGNEE/ACCES ET INTEGRATION DANS L'EMPLOI	
<ul style="list-style-type: none"> • Remobilisation et Validation de projet professionnel • Connaissance des secteurs et de l'activité économique locale (secteurs et métiers en tension) • Diversification des choix professionnels vers des métiers emplois ou secteurs en tension et/ou considérés comme traditionnellement réservés aux femmes ou aux hommes, avec prise en compte des attentes personnelles et professionnelles • Exploration des atouts, capacités et compétences mobilisables dans un objectif de (re)valorisation, de reconnaissance et de mise en confiance dans la recherche d'emploi et dans l'engagement et les prés requis nécessaires à une intégration réussie • Mises en relation avec des entreprises afin de se confronter à la réalité concrète du travail (PIMP, PMSMP, missions...) • Travail sur des Techniques de Recherche d'Emploi innovantes (TRE) • Accès à l'emploi durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement d'actions collectives de remobilisation, de mises en situation professionnelle accompagnée de participants pour compléter le droit commun. Une forte individualisation sera attendue. • Financement d'actions innovantes et/ou expérimentales de "Nouvelles Techniques de Recherche d'Emploi. • Financement d'actions permettant l'accès à l'emploi durable par des mises en relations sur des offres durables. Des partenariats seront attendus avec les branches professionnelles. Des réponses en lien avec les projets de GPECT du territoire pourront être proposées.

PLIE du Pays de Caen (suite)	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
OPERATION TRANSVERSALE IDENTIFICATION ET RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE MOBILITE	
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic complet des problématiques de mobilité (physique et psychologique) • Apport de réponses concrètes/Proposition de solutions • Pédagogie adaptée aux participants du PLIE • Coordination des interventions de prestataires existants sur le territoire de Caen la mer 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de développement de la mobilité des participants du PLIE : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des participants au passage du permis B dans le cadre d'actions avec une pédagogie adaptée à un public pouvant présenter des difficultés d'apprentissage - Action innovante permettant de travailler les freins à la mobilité - Financement d'actions expérimentales et/ou en complément du droit commun

• **Concernant le PLIE du Cotentin**

OS. 3.9.1.1 "Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi"	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET RENFORCE	
<ul style="list-style-type: none"> Proposer un accompagnement personnalisé pour chaque participant du PLIE 	Financement des postes de référents de parcours selon un cahier des charges unique spécifiant les missions attendues et disponible sur le site de la MEF www.mef-cotentin.com .
METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	
<ul style="list-style-type: none"> Remobilisation sur le projet professionnel Accompagnement dans le dépassement des freins (valorisation de la personne, gestion de la relation à l'autre...) Apprentissage (ou réapprentissage) de la vie professionnelle, des exigences et des contraintes qui y sont liées, des compétences relationnelles et comportementales, des règles de vie en entreprise (rythme de travail, gestion des relations en collectivité, relation à la hiérarchie...) Evaluation des compétences et des capacités dans le cadre de mises en situation de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de remobilisation des participants du PLIE et de résolution des freins périphériques à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la prise de confiance, le développement de l'estime de soi, la valorisation des compétences professionnelles et personnelles, la présentation esthétique, l'hygiène, - Actions utilisant le sport, la culture comme levier de mobilisation/socialisation, favorisant le développement de liens sociaux, le développement de la prise d'initiatives et de l'échange avec son environnement - Groupes d'échanges (exemple : rencontres métiers, échanges de savoirs, de pratiques...) permettant aux personnes d'appréhender au mieux les changements occasionnés par la prise d'activité (organisation familiale, articulation temps professionnel/temps personnel), de verbaliser les difficultés, de les relativiser, d'échanger sur ses pratiques et d'envisager des solutions. Actions de mise en situation professionnelle accompagnée des participants du PLIE : Mobilisation de l'offre d'insertion par l'activité économique (ateliers chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion), avec une intervention du PLIE pour renforcer les moyens permettant : <ul style="list-style-type: none"> - La construction des parcours d'insertion professionnelle, - La professionnalisation et la montée en compétences des personnes, - La validation des acquis de l'expérience, - Le rapprochement avec le secteur économique pour développer l'immersion en entreprise

PLIE du Cotentin (suite)	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (suite)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de développement de la mobilité des participants du PLIE : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des participants au passage du permis B dans le cadre d'actions collectives avec une pédagogie adaptée à un public pouvant présenter des difficultés d'apprentissage - Action innovante permettant de travailler les freins à la mobilité
CONSOLIDER LE PROJET PROFESSIONNEL PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans l'élaboration, la confirmation ou la consolidation du projet professionnel. • Accompagnement du changement de projet professionnel (changement rendu nécessaire par une évolution dans la vie personnelle du participant ou par un contexte d'emploi peu porteur par rapport à ses compétences actuelles). • Acquisition ou développement des compétences par la formation en privilégiant les méthodes d'apprentissage permettant de dépasser les éventuels blocages liés à des "expériences scolaires" difficiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de conseil en orientation professionnelle individualisé. • Actions pour la construction ou la consolidation du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à l'intérêt de la formation et de la qualification, - Aide à l'élargissement des choix professionnels par la découverte des métiers, - Information sur les secteurs et les métiers porteurs d'emplois, - Confrontation du projet professionnel à la réalité du monde du travail et de ses contraintes personnelles, - Soutien à la recherche et au suivi de stage/période d'immersion en entreprise afin de découvrir des métiers et/ou d'évaluer les compétences. • Actions favorisant de développement des capacités d'apprentissage. • Actions de pré-qualification, actions préparatoires à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Répondant aux opportunités locales, avec une pédagogie adaptée combinant enseignements théoriques et mise en situation de travail, - Permettant aux personnes d'acquérir ou de perfectionner les gestes techniques professionnels nécessaires pour accéder à l'emploi visé. • Financement ou au cofinancement de formations individuelles au moyen d'une enveloppe budgétaire dont les missions de gestion sont spécifiées dans un cahier des charges disponible sur le site de la MEF www.mef-cotentin.com.

PLIE du Cotentin (suite)	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI	
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques de recherche d'emploi • Accompagnement soutenu des participants dans leur recherche d'emploi, en particulier en mettant en œuvre des démarches innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la maîtrise des techniques de recherche d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation à l'entretien de recrutement, à la prise de poste, à l'acquisition des codes et usages de l'entreprise, - Conseils et outils pour élaborer les supports de la recherche d'emploi (CV, lettres de motivation...), avec notamment une prise en compte des supports innovants (réseaux sociaux...). • Accompagnement en situation d'emploi pour une intégration pérenne dans le poste
- Orientation transversale - PARTICIPER A LA DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR LA PROMOTION DE LA DIVERSITE ET LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION A L'EMPLOI ET A LA FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Etre acteur du plan d'actions territorial en soutenant les initiatives en faveur de la lutte contre les discriminations à l'emploi et à la formation. <p>Les participants du PLIE particulièrement concernés par cette problématique sont celles qui pourraient être potentiellement victimes de discrimination en raison de leur âge (45 ans et plus), de leur sexe (les femmes), de leur apparence physique, de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière sera portée aux projets permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les freins à l'emploi des personnes concernées pour favoriser leur autonomie dans l'accès à l'emploi, - Favoriser le rapprochement de ces publics avec l'entreprise (en particulier prospection ciblée), - Mobiliser les réseaux d'employeurs dans le cadre de démarches de placement, - Permettre des rencontres directes avec les employeurs.

PLIE du Cotentin (suite)

OS. 3.9.1.2 : "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES DU BASSIN D'EMPLOI	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises • Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination à l'emploi et à la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables, - Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises. • Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...), - Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi, - Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autres opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise, - Parrainage de demandeurs d'emploi par des professionnels de l'entreprise - Organisation de cafés de l'emploi, de jobs dating, pour mettre en relation des recruteurs et des participants du PLIE sur des offres d'emploi réelles.

• **Concernant le PLIE du Pays d’Auge Nord**

3.9.1.1 « Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l’emploi »	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET RENFORCE	
<ul style="list-style-type: none"> Proposer un accompagnement personnalisé pour chaque participant du PLIE 	Financement des postes de référents sur la base de 70 personnes en file active pour un équivalent temps plein selon un cahier des charges unique spécifiant les missions attendues. (les personnes mises « en veille » sont exclues des portefeuilles).
METTRE EN ŒUVRE LES PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	
<ul style="list-style-type: none"> Remobilisation sur le projet professionnel Accompagnement dans le dépassement des freins (valorisation de la personne, gestion de la relation à l'autre...) Apprentissage (ou réapprentissage) de la vie professionnelle, des exigences et des contraintes qui y sont liées, des compétences relationnelles et comportementales, des règles de vie en entreprise (rythme de travail, gestion des relations en collectivité, relation à la hiérarchie...) Evaluation des compétences et des capacités dans le cadre de mises en situation de travail Donner ou redonner un « sens » à la logique du parcours PLIE aux participants comme aux intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> Actions de remobilisation des participants du PLIE et de résolution des freins périphériques à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Travail sur la prise de confiance, le développement de l'estime de soi, la valorisation des compétences professionnelles et personnelles, la présentation esthétique, l'hygiène, Actions utilisant le sport, la culture comme levier de mobilisation/socialisation, favorisant le développement de liens sociaux, le développement de la prise d'initiatives et de l'échange avec son environnement Groupes d'échanges (exemple : rencontres métiers, échanges de savoirs, de pratiques...) permettant aux personnes d'appréhender au mieux les changements occasionnés par la prise d'activité (organisation familiale, articulation temps professionnel/temps personnel), de verbaliser les difficultés, de les relativiser, d'échanger sur ses pratiques et d'envisager des solutions. Intégration d'actions collectives « incontournables » dans le parcours. Actions de mise en situation professionnelle accompagnée des participants du PLIE : <p>Mobilisation de l'offre d'insertion par l'activité économique (ateliers chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion quand elles existent), avec une intervention du PLIE pour renforcer les moyens</p>

	<p>permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La construction des parcours d'insertion professionnelle, - La professionnalisation et la montée en compétences des personnes, - La validation des acquis de l'expérience, - Le rapprochement avec le secteur économique pour développer l'immersion en entreprises. <p>• Actions de développement de la mobilité des participants du PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des participants au passage du permis B dans le cadre d'actions collectives avec une pédagogie adaptée à un public pouvant présenter des difficultés d'apprentissage - Action innovante permettant de travailler et/ou de lever les freins à la mobilité
--	--

CONSOLIDER LE PROJET PROFESSIONNEL PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION

<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans l'élaboration, la confirmation ou la consolidation du projet professionnel. • Accompagnement du changement de projet professionnel (changement rendu nécessaire par une évolution dans la vie personnelle du participant ou par un contexte d'emploi peu porteur par rapport à ses compétences actuelles). • Acquisition ou développement des compétences par la formation en privilégiant les méthodes d'apprentissage permettant de dépasser les éventuels blocages liés à des "expériences scolaires" difficiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de conseil en orientation professionnelle individualisé. • Actions pour la construction ou la consolidation du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à l'intérêt de la formation et de la qualification, - Aide à l'élargissement des choix professionnels par la découverte des métiers, - Information sur les secteurs et les métiers porteurs d'emplois, - Confrontation du projet professionnel à la réalité du monde du travail et de ses contraintes personnelles, - Soutien à la recherche et au suivi de stage/période d'immersion en entreprise afin de découvrir des métiers et/ou d'évaluer les compétences. • Actions favorisant de développement des capacités d'apprentissage. • Actions de pré-qualification, actions préparatoire à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Répondant aux opportunités locales, avec une pédagogie adaptée combinant enseignements théoriques et mise en situation de travail, - Permettant aux personnes d'acquérir ou de perfectionner les gestes techniques
--	--

	<p>professionnels nécessaires pour accéder à l'emploi visé. (Financement ou cofinancement de formations individuelles.)</p>
<p>FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques de recherche d'emploi • Accompagnement soutenu des participants dans leur recherche d'emploi, en particulier en mettant en œuvre des démarches innovantes • Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises • Accompagnement en situation d'emploi pour une intégration pérenne dans le poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la maîtrise des techniques de recherche d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation à l'entretien de recrutement, à la prise de poste, à l'acquisition des codes et usages de l'entreprise, - Conseils et outils pour élaborer les supports de la recherche d'emploi (CV, lettres de motivation...), avec notamment une prise en compte des supports innovants (réseaux sociaux...). • Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables, - Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises. • Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...), - Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi, - Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autre opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise.

PLIE du Pays d'Auge Nord (suite)	
Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
- Orientation transversale -	
PROMOTION DE LA DIVERSITE ET LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION A L'EMPLOI ET A LA FORMATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Etre acteur du plan d'actions territorial en soutenant les initiatives en faveur de la lutte contre les discriminations à l'emploi et à la formation. <ul style="list-style-type: none"> - Les participants du PLIE particulièrement concernés par cette problématique sont celles qui pourraient être potentiellement victimes de discrimination en raison de leur âge (45 ans et plus), de leur sexe (les femmes), de leur apparence physique, de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie. • Ces actions devront permettre à ce public : <ul style="list-style-type: none"> - De se repositionner comme véritable offreurs de compétences, - De développer leurs capacités à communiquer de manière valorisante et convaincante sur leur parcours professionnel et sur leurs compétences, - D'être coaché dans ses démarches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière sera portée aux projets permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les freins à l'emploi des personnes concernées pour favoriser leur autonomie dans l'accès à l'emploi, - Favoriser le rapprochement de ces publics avec l'entreprise (en particulier prospection ciblée), - Mobiliser les réseaux d'employeurs dans le cadre de démarches de placement, - Des rencontres directes avec les employeurs. - Une amélioration de la représentation personnelle

3.9.1.2 "Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion"

PLIE du Pays d'Auge Nord

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
DEVELOPPEMENT DES PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES DU BASSIN D'EMPLOI	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des partenariats avec les entreprises du bassin d'emploi pour favoriser la mise en relation des participants avec les entreprises • Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination à l'emploi et à la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des mises en relations des participants sur des offres d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats avec des employeurs locaux permettant de proposer à des participants du PLIE des emplois de parcours (emplois saisonniers, remplacements...) ou des emplois durables, - Prospection ciblée et médiation auprès des entreprises. • Développement des situations d'échange entre les participants du PLIE et les entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'information et de sensibilisation des demandeurs d'emploi sur les besoins et les attentes des entreprises (besoin en recrutement, attentes par rapport aux profils recherchés, modes de recrutement utilisés...), - Apport de conseils par des professionnels de l'entreprise auprès des participants pour leur permettre de progresser dans leur démarche de recherche d'emploi, - Organisation de rencontres autour de thématiques spécifiques (un métier, un secteur d'activité...), de visites d'entreprises, ou autre opérations favorisant la mise en relation directe avec le monde de l'entreprise. - Favoriser le rapprochement de ces publics avec l'entreprise (en particulier prospection ciblée), - Mobiliser les réseaux d'employeurs dans le cadre de démarches de placement, - Des rencontres directes avec les employeurs. - Une amélioration de la représentation personnelle

- **Concernant l'animation territoriale et la mise en œuvre des PLIE sur chacun des 3 territoires :**

3.9.1.3 "Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire"

Objectifs visés	Modalités de mise en œuvre ciblées
ANIMATION TERRITORIALE ET MISE ŒUVRE DES PLIE	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'animation globale du dispositif dans le respect des orientations et objectifs définis dans le protocole d'accord du PLIE et dans le Programme opérationnel national du FSE. • Assurer une ingénierie de projets. • Assurer l'animation partenariale avec les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PLIE (bénéficiaires, collectivités locales et territoriales, partenaires institutionnels, acteurs du secteur économique structure d'accueil, organisme de formation....) 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des instances de pilotage et des instances techniques du PLIE • Animation du réseau de référents de parcours, • Organisation de la coordination et la gestion des parcours des participants du PLIE, • Mise en œuvre des outils permettant d'assurer la traçabilité des parcours des participants du PLIE • Réalisation de diagnostic sur les besoins des publics • Ingénierie de projets, • Mobilisation du secteur économique, des collectivités locales et territoriales et des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des projets, • Coordination du réseau de bénéficiaires (structures d'insertion, associations, organismes de formation, groupement d'entreprises...), • Communication sur les plans d'actions annuels, • Réalisation des plans d'actions annuels du PLIE,

GLOSSAIRE

Organisme Intermédiaire (OI) : structure habilitée à redistribuer du FSE

Candidat : structure qui répond à un appel à projet lancé par l’OI. Un candidat peut répondre à un ou plusieurs projets d’un ou de plusieurs PLIE.

Demande de subvention : Une demande de financement renseignée par le candidat dans le système informatique "Ma démarche FSE" qui décrit le projet ainsi que les caractéristiques principales de la structure.

Convention : Un candidat dont le projet a été retenu signe une convention avec l’OI et devient un bénéficiaire.

Bénéficiaire : Le candidat retenu signe une convention et devient bénéficiaire.

Opération : Mission confiée au bénéficiaire pour des participants du PLIE. Elle peut être décomposée en actions.

Participant : Personne accompagnée dans le cadre du dispositif PLIE.

Bilan d’exécution : Etat déclaratif de réalisation de l’opération sur le plan quantitatif, qualitatif et financier. Le bilan peut être intermédiaire ou final. Il est à renseigner dans Ma démarche FSE

Contrôle de Service Fait (CSF) : Vérification qualitative, quantitative et financière de l’opération conventionnée avec le bénéficiaire.

Ma démarche FSE : Logiciel mis en place pour gérer de façon dématérialisée les programmes FSE. Il permet de suivre et de gérer en temps réel l'ensemble des étapes d'un dossier de demande de subvention (du dépôt de la demande, jusqu'au paiement final de la subvention).